

## COMMUNE D'AUGNY



Augny, le 5 novembre 2018

Le Maire,

A

Monsieur le Président  
de Metz Métropole  
Harmony Park  
57070 METZ

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 19 octobre 2018, vous m'avez transmis l'étude d'impact complétée relative au dossier de réalisation de la ZAC Pointe Sud du Plateau de Frescaty.

Ce projet s'inscrit dans la reconversion de l'ancienne base aérienne 128, aujourd'hui dénommée Plateau de Frescaty, et fait l'objet d'une procédure de ZAC sur le ban communal d'Augny.

Les compléments à l'étude d'impact, suite au premier avis de l'autorité environnementale en date du 6 juin 2018 et pour lequel nous avons déjà été sollicités en mai 2018, sont principalement d'ordre technique. Ils ne sont donc pas de nature à modifier notre avis, formulé par délibération du 14 juin 2018, et **n'appellent pas de nouvelle remarque de notre part**.

Néanmoins, les remarques précédemment émises par le conseil municipal d'Augny restent valables :

- Une intégration réussie de la ZAC dépend impérativement de la qualité de l'ensemble des espaces naturels prévus à l'intérieur du périmètre et autour de la ZAC.
- **CONSTATE** qu'en matière de paysage, l'aménagement de la Pointe Sud aura pour incidences positives :
  - l'amélioration de la qualité paysagère du site et diversification des aménagements paysagers ;
  - la valorisation de l'identité patrimoniale du site ;
  - la réouverture partielle de la Ramotte et la valorisation paysagère du réseau de gestion des eaux pluviales ;
  - l'ouverture du site sur l'extérieur avec la création de voies d'accès accompagnées de cheminements piétons qui le décroissent ;
- **CONSTATE** que les incidences négatives sur le paysage ne sont pas suffisamment anticipées et que les mesures d'évitement, de réduction et de compensations sont insuffisantes.

- **DEMANDE** la mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour suivre la réalisation des plantations et des clôtures, l'implantation des lots, l'aménagement des bois et bosquets, la mise au jour de la Ramotte et suivi des drainages conservés ;
- Concernant les bandes boisées structurantes, le Conseil Municipal **S'OPPOSE** aux prescriptions d'aménagement prévus dans l'étude d'impact et **DEMANDE**, en raison de l'intégration du bâtiment, pour toutes les bandes boisées structurantes de prévoir des arbres de haut jet de taille 20-25 pour les feuillus, et 300-350 pour les persistants, avec fosses de plantation d'1 m<sup>3</sup> en terre végétale de qualité, pour un impact visuel et écologique assez rapide.  
(cf Plan détaillé des bandes boisées ANNEXE 1 de la présente délibération)
- **DEMANDE** à réduire au maximum les nuisances sonores pour les populations voisines et la vie de la faune.
- **DEMANDE** que l'éclairage public, l'éclairage des parkings et des bâtiments soit géré de façon à réduire au maximum la pollution lumineuse (présence de nombreuses pipistrelles sur le site).
- **DEMANDE** également la pose obligatoire d'occultant sur les fenêtres et autres bandeaux lumineux des façades.
- **DEMANDE** que le fort Saint-Privat situé au Nord du plateau de Frescaty soit conservé en l'état pour servir de refuge à la faune sauvage.
- Gestion de l'eau : la Commune **DEMANDE** à voir l'état de l'existant et que soit conservé le drainage favorable actuel du plateau.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Handwritten signature of François HENRION, Mayor of Augny, consisting of a stylized, cursive script.

François HENRION